

Vie des Quartiers - Attribution d'une subvention exceptionnelle aux sinistrés du cyclone Dean aux Antilles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le cyclone Dean a fait de nombreuses victimes et d'énormes dégâts en Martinique et en Guadeloupe le 17 août dernier.

Les dégâts sont évalués à 500 millions d'euros et de nombreux habitants sont sinistrés.

L'Etat a mis en place, via le Trésor Public une collecte de dons destinés aux particuliers, entreprises et collectivités publiques qui souhaiteraient venir en aide à ces populations.

Ces dons seront affectés au fonds de concours permettant d'assurer les secours d'urgence.

Il est proposé que la Ville exprime sa solidarité aux populations sinistrées en attribuant 2 000 € à ce fonds de concours via le réseau du Trésor Public.

En cas d'accord, cette somme de 2 000 € sera prélevée au chapitre 65.020.6574 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022.01/022 CS 20200 du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.